

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1943

10 août 2013

SOMMAIRE

5050poker	93227	Ebis S.A.	93224
Adomex	93226	Effigi S. à r.l.	93224
ADP I Luxembourg S.à r.l.	93226	Elite World	93222
AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	93219	Elvira Investments S.à r.l.	93224
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	93221	Ensyma S.A.	93255
AF Lux Finance S.A.	93259	Fajavest S.A.	93221
Agate Immo S.à r.l.	93221	Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l.	93222
Agratech S.A.	93226	Financière Daunou 18 S.à r.l.	93223
AGR Trading (Lux) SICAV/SIF	93221	Financière Daunou 5 S.à r.l.	93222
AIG Luxembourg Financing Limited	93222	Fiparic S.A., SPF	93224
Albatros Invest S.A.	93219	Fiwep Luxembourg S.à r.l.	93223
Alcyone Capital S.à r.l.	93219	Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l.	93223
Alfa Consult	93226	Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A.	93223
Amandine S.A.	93221	Hotel & Resort Investment	93225
Andres Sàrl	93220	Institut Hermes S.A.	93227
Anquith S.A.	93220	KAYSER Systems S.à r.l.	93225
Antko Management S.à r.l.	93227	LFP Klimek Advisors	93224
APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS	93219	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAF-FIS	93225
APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS	93220	Sotralentz Luxembourg S.A.	93264
Argint S.A.	93218	Swirl S.A.	93255
Arno Bijoux Sàrl	93225	Tacana S.A.	93227
Arvic Sàrl	93226	Togala Lux S.à r.l.	93225
Ataraxie S.A.	93220	Trinova Select Lux S.A.	93228
BLME Sharia'A Umbrella Fund SICAV-SIF	93220	United Artists Growing Holding S.A.	93263
BR Gaming Development S.A.	93252	UP Luxembourg Holdings	93253
Club Senior Kielen A.s.b.l.	93261	VHPE S.à r.l.	93218
Cornelia Investment S.A.	93222	Vinifin International S.A.	93218
		Xembala European Investment	93218

VHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.182.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 1^{er} juin 2013, que:

- Le siège social de la société a été transféré, avec effet immédiat, du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013082884/15.

(130101806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013082886/12.

(130101555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Xembala European Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.812.

Les statuts coordonnés au 11/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013082900/12.

(130102208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Argint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.988.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2013.

Pour: ARGINT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013083014/15.

(130103073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Albatros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.862.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013082996/14.

(130103108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Alcyone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 30, rue Gabriel de Marie.

R.C.S. Luxembourg B 133.438.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013082997/10.

(130102678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013082986/12.

(130102683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.335.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS (la «Société») du 19 juin 2013

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young S.A en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013083011/18.

(130102495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. VIGNERON / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083009/11.

(130102758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

APPIA Global Infrastructure Portfolio A SCS, SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083012/10.

(130102496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Ataraxie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. DUMONT / S. BOUREKBA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083018/11.

(130102997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

BLME Sharia'A Umbrella Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 143.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083043/10.

(130102870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Andres Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 82.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANDRES S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013083008/12.

(130103038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013082988/12.

(130102681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Agate Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.520.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66627 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082990/10.

(130102281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013082991/13.

(130102725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Amandine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 147.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013083004/10.

(130102854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083211/9.

(130103146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.596.247,08.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).
R.C.S. Luxembourg B 134.744.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013082994/11.

(130102655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083114/11.

(130102545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELITE WORLD

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083161/11.

(130102469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.596.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2013083191/11.

(130102472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083196/10.

(130102988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 136.034.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Financière Daunou 5 S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083194/12.

(130103032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fiwep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.030.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.277.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2013

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013083202/14.

(130102857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 152.211.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration tenu en date du 14 juin 2013:

Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de la société a fait l'objet d'un changement à partir du 1^{er} juin 2013. A savoir:

Transfert au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013083203/14.

(130102563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.989.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013083204/14.

(130102606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fiparic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.343.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083215/10.

(130103140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Effigi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013083157/10.

(130102490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Elvira Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013083147/10.

(130103158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LFP Klimek Advisors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 161.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013083339/10.

(130103126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Ebis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.986.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013083154/14.

(130102602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

KAYSER Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 37A, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 108.748.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013083318/14.

(130102612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2013083267/11.

(130102600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083380/10.

(130102577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 172.185.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Marc Jean C. STREIBEL, associé et gérant unique de la Société, a changé son adresse qui est désormais 6 rue du Gibet à 6741 Vance (Belgique)
Le 25/06/2013.

Référence de publication: 2013083606/10.

(130103109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Arno Bijoux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 87.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083739/9.

(130104149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Agratech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 13, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 83.734.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juni 2013.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2013083724/12.

(130104062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

ADP I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADP I Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083722/11.

(130103332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Adomex, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013083721/11.

(130103622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Alfa Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083730/10.

(130103341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Arvic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.992.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013083743/10.

(130103853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Tacana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.608.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

CUSTOM S.A., R.C.S. Luxembourg B124470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TACANA S.A.
Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur

Référence de publication: 2013082845/17.

(130101635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Institut Hermes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 34.370.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INSTITUT HERMES S.A., dont le siège social à L-2330, Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse a été dénoncé en date du 31 décembre 2007 et a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge de l'Etat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Nadège THOMAS
Le liquidateur

Référence de publication: 2013082933/17.

(130102296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

5050poker, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.021.

—
Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Christophe JASICA et Madame Martine KAPP ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et Monsieur Pascal FABECK a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme 5050poker, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 125021, avec effet au 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082905/10.

(130101803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.378.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013082962/10.

(130102406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Trinova Select Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.271.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of July.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of Trinova Select Lux S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is still pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting opened with Ms. Anne Mauske, Avocat, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mr. Luis Aguerre Enriquez, Avocat, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's corporate object as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

2. Decision to create (i) class 1, class 2, class 3, class 4, class 5, class 6, class 7, class 8, class 9, and class 10 ordinary shares; (ii) mandatory redeemable non-voting preference shares and (iii) a preferred class B share and conversion of the existing shares into Class 1 Shares, and a class B share.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty thousand and one Pounds Sterling (GBP 380,001) so as to raise it from its current amount of twenty-nine thousand Pounds Sterling (GBP 29,000) up to four hundred nine thousand and one Pounds Sterling (GBP 409,001) through the issue one hundred seventy-one thousand and one (171,001) class 1 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (ii) one thousand (1,000) class 2 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (iii) one thousand (1,000) class 3 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (iv) one thousand (1,000) class 4 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (v) one thousand (1,000) class 5 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (vi) one thousand (1,000) class 6 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (vii) one thousand (1,000) class 7 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (viii) one thousand (1,000) class 8 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (ix) one thousand (1,000) class 9 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (x) one thousand (1,000) Class 10 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and (xi) two hundred thousand (200,000) mandatory redeemable non-voting preference shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

4. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled “ne varietur” by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

VI. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to amend the Company's corporate object as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to create class 1, class 2, class 3, class 4, class 5, class 6, class 7, class 8, class 9, and class 10 ordinary shares; (ii) mandatory redeemable non-voting preference shares and (iii) a preferred class B share and convert the existing twenty-nine thousand (29,000) ordinary shares into (i) twenty-eight thousand nine hundred ninety-nine (28,999) ordinary class 1 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and (ii) a preferred class B share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the company's share capital by an amount of three hundred eighty thousand and one Pounds Sterling (GBP 380,001) so as to raise it from its current amount of twenty-nine thousand Pounds Sterling (GBP 29,000) up to four hundred nine thousand and one Pounds Sterling (GBP 409,001) through the issue one hundred seventy-one thousand and one (171,001) class 1 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (ii) one thousand (1,000) class 2 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (iii) one thousand (1,000) class 3 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (iv) one thousand (1,000) class 4 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (v) one thousand (1,000) class 5 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (vi) one thousand (1,000) class 6 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (vii) one thousand (1,000) class 7 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (viii) one thousand (1,000) class 8 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (ix) one thousand (1,000) class 9 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (x) one thousand (1,000) Class 10 ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and (xi) two hundred thousand (200,000) mandatory redeemable non-voting preference shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

The three hundred eighty thousand one (380,001) new shares issued have been subscribed as follows:

1. one hundred five thousand three hundred eighty-eight (105,388) class 1 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 2 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 3 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 3 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 4 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 5 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 6 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 7 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 8 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 9 ordinary shares, six hundred sixteen (616) class 10 ordinary shares, and one hundred twenty-three thousand two hundred sixty (123,260) mandatory redeemable non-voting preference shares have been subscribed by Fundamentet 1302 AB, an aktiebolag, incorporated and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 5569361487, having its registered office at Bolagsträtt Sundsvall AB, Box 270, 851 04 Sundsvall, Stockholm, Sweden, here represented by Ms. Anne Mauske, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, for the aggregate subscription price of one million three hundred twenty-two thousand one hundred sixty-seven Pounds Sterling (GBP 1,322,167);

2. thirty-nine thousand seven hundred seventy-five (39,775) class 1 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 2 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 3 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 4 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 5 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 6 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 7 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 8 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 9 ordinary shares, two hundred thirty-three (233) class 10 ordinary shares, and forty-six thousand five hundred twenty (46,520) mandatory redeemable non-voting preference shares have been subscribed by Bishoy Azmy, Aslut, born in Egypt on December 6, 1980, residing at Villa Palm Jumeirah, Dubai, here represented by Ms. Anne Mauske, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal, for the aggregate subscription price of four hundred ninety-nine thousand and nine Pounds Sterling (GBP 499,009);

3. five thousand nine hundred sixty-eight (5,968) class 1 ordinary shares, thirty-five (35) class 2 ordinary shares, thirty-five (35) class 3 ordinary shares, thirty-five (35) class 4 ordinary shares, thirty-five (35) class 5 ordinary shares, thirty-five (35) class 6 ordinary shares, thirty-five (35) class 7 ordinary shares, thirty-five (35) class 8 ordinary shares, thirty-five (35) class 9 ordinary shares, thirty-five (35) class 10 ordinary shares, and six thousand nine hundred eighty (6,980) mandatory redeemable nonvoting preference shares have been subscribed by 12th Man Ltd, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under registration number number 6031964, having its registered office at Flat 37 Chelsea Court, 95 Elm Park Gardens, London SW10 9QW, here represented by Ms. Anne Mauske, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal, for the aggregate subscription price of seventy-four thousand eight hundred seventy-three Pounds Sterling (GBP 74,873);

4. three thousand nine hundred eighty-four (3,984) class 1 ordinary shares, twenty-three (23) class 2 ordinary shares, twenty-three (23) class 3 ordinary shares, twenty-three (23) class 4 ordinary shares, twenty-three (23) class 5 ordinary shares, twenty-three (23) class 6 ordinary shares, twenty-three (23) class 7 ordinary shares, twenty-three (23) class 8 ordinary shares, twenty-three (23) class 9 ordinary shares, twenty-three (23) class 10 ordinary shares, and four thousand six hundred sixty (4,660) mandatory redeemable non-voting preference shares have been subscribed by Timothy Scott Rowe, born in Watford, United Kingdom on 9th July 1975, residing at 1 Fitzroy Close, London, N6 6JT, here represented by Ms. Anne Mauske, aforementioned, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, for the aggregate subscription price of forty-nine thousand nine hundred eighty-three Pounds Sterling (GBP 49,983); and

5. fifteen thousand eight hundred eighty-six (15,886) class 1 ordinary shares, ninety-three (93) class 2 ordinary shares, ninety-three (93) class 3 ordinary shares, ninety-three (93) class 4 ordinary shares, ninety-three (93) class 5 ordinary shares, ninety-three (93) class 6 ordinary shares, ninety-three (93) class 7 ordinary shares, ninety-three (93) class 8 ordinary shares, ninety-three (93) class 9 ordinary shares, ninety-three (93) class 10 ordinary shares, and eighteen thousand five hundred eighty (18,580) mandatory redeemable non-voting preference shares have been subscribed by JM Rowe Investments Ltd, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 567866, having its registered office at c/o Brake Large Ferro & Co, 29 Museum Street, London, WC1A 1LH, here represented by Ms. Anne Mauske, aforementioned, by virtue of a proxy, given in under private seal 2013, for the aggregate subscription price of one hundred ninety-nine thousand three hundred three Pounds Sterling (GBP 199,303).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of an aggregate amount of two million one hundred forty-five thousand three hundred thirty-five Pounds Sterling (GBP 2,145,335) so that the amount of two million one hundred forty-five thousand three hundred thirty-five Pounds Sterling (GBP 2,145,335) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution in the amount of three hundred eighty thousand and one Pounds Sterling (GBP 380,001) is allocated to the share capital and the amount of one million seven hundred sixty-five thousand three hundred thirty-four Pounds Sterling (GBP 1,765,334) is allocated to the share premium.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name Trinova Select Lux S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association and by any shareholders' agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at four hundred nine thousand and one Pounds Sterling (GBP 409,001), represented by (i) two hundred thousand (200,000) ordinary class 1 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 1 Shares"), (ii) one thousand (1,000) ordinary class 2 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 2 Shares") (iii) one thousand (1,000) ordinary class 3 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 3 Shares") (iv) one thousand (1,000) ordinary class 4 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 4 Shares") (v) one thousand (1,000) ordinary class 5 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 5 Shares") (vi) one thousand (1,000) ordinary class 6 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 6 Shares") (vii) one thousand (1,000) ordinary class 7 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 7 Shares") (viii) one thousand (1,000) ordinary class 8 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 8 Shares") (ix) one thousand (1,000) ordinary class 9 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 9 Shares") (x) one thousand (1,000) ordinary class 10 shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, (the "Class 10 Shares", and together with the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares, the "Ordinary Shares" and the holders thereof collectively the "Ordinary Shareholders") (xi) two hundred thousand (200,000) mandatory redeemable non-voting preference shares ("MRPS" and the holders thereof the "MRPS Shareholder") with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and (xii) one preferred class B share (the "Preferred Share") with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1).

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form. The Company may have one or several shareholders.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.4 The Ordinary Shares entitle their holders to the Ordinary Available Amount, the MRPS entitle their holders to the MRPS Available Amount and the Preferred Share entitles its holders to the Preferred Amount.

6.5 For the purpose of these articles of association, the following terms shall be construed as follows:

"Class Period" means any of Period 1, Period 2, Period 3, Period 4, Period 5, Period 6, Period A7, Period 8, Period 9 and Period 10.

"Class 1 Cancellation Accounts" means the interim or annual accounts of the Company prepared in accordance with the Law for the redemption and cancellation of Class 1 Shares, and the Class 2 Cancellation Accounts, the Class 3 Cancellation Accounts, the Class 4 Cancellation Accounts, the Class 5 Cancellation Accounts, the Class 6 Cancellation Accounts, the Class A Cancellation Accounts, the Class 8 Cancellation Accounts, the Class 9 Cancellation Accounts and the Class 10 Cancellation Accounts shall be interpreted accordingly.

"Investment" means the Ordinary Investment and/or the MRPS Investment, as applicable.

"IRR" means the internal rate of return achieved by the shareholders in relation to their aggregate investment (in form of capital contribution, loans or profit participating loans or similar instruments), calculated in accordance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be in place from time to time.

"MRPS Available Amount" means total amount of cumulative income received since incorporation, except Luxembourg tax exempt income tracked under the "Ordinary Available Amount", (the "MRPS Investment"), increased by (a) any MRPS Premium Account (as defined below), but reduced by (b) all cost and expenses of the Company since incorporation that were not already deducted within this calculation, (c) the MRPS Preference (as defined below) (d) the Ordinary Dividend (as defined below) (e) one hundred percent (100%) of any amount allocated to the legal reserve or any other non-distributable reserve, (f) any proceeds paid under or in connection with any other instrument or by way of distribution or other repayment of capital to the holders of MRPS, if any, (g) one hundred percent (100%) of any Preferred Amount paid, if any, and (h) an arm's length's commercial remuneration determined by the Company's board of directors under advice from an independent service provider. For the avoidance of doubt, the MRPS Available Amount will not track any income from shares in underlying participations, to the extent they will be tax exempt in Luxembourg (i.e. dividends, capital gains, liquidation proceeds).

"Ordinary Available Amount" means the total amount of Luxembourg tax exempt income received since incorporation in connection with participations of the Company in underlying subsidiaries (the "Ordinary Investment"), increased by (a) any Ordinary Premium Account (as defined below), but reduced by (b) the amount of any negative MRPS Available Amount, if any, and (c) one hundred percent (100%) of any Preferred Amount paid, if any "Preferred Amount" a total amount corresponding to twenty percent (20%) of the aggregate amount of all distributions and payments made in any form to all shareholders from time to time (including by way of dividend, redemption proceeds, under any loan, profit participating loan, convertible loan or similar instrument).

"Trigger" means the time at which the IRR exceeds twelve percent (12%).

Art. 7. Redemption of MRPS.

7.1 The MRPS issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the Law. Furthermore, MRPS are non-voting shares in the sense of article 44-1 of the Law.

7.2 Redemption of MRPS is subject to the conditions of the Law and in particular the following:

- only fully paid up MRPS may be redeemed;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption;
- an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the issued share capital; such reserve may only be used to increase the issued share capital by capitalisation of reserves. Such reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption; and
- the redemption is published in accordance with the Law.

7.3 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

7.4 Except as provided otherwise in these articles of association or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price (the "MRPS Redemption Price") of the MRPS shall be calculated by the

board of directors. The MRPS Redemption Price shall correspond at any time to the MRPS Available Amount plus the nominal amount of the MRPS redeemed. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

7.5 The MRPS Redemption Price attributable to each MRPS shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the MRPS Redemption Price, by the number of Shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

7.6 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by the board of directors to each MRPS Shareholder at his address shown in the share register of the Company, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the valuation of the Redemption Price. MRPS shall be redeemed pro rata from each holder at any time (with roundings, as may be required). The Redemption Price shall be paid to the holder for each MRPS to the bank account previously notified to the Company by such shareholder before the redemption date.

7.7 If any MRPS remains outstanding on the earliest of the two following events: (i) the tenth (10th) anniversary of the date of issuance, or (ii) ten (10) business days following the sale of the shares of One Brindleyplace Lux S.à r.l. at the MRPS Redemption Price.

7.8 Redeemed MRPS bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

7.9 In case that, at the time of redemption of Ordinary Shares, the calculation of the MRPS Available Amount would result in a negative value, such redemption price of Ordinary Shares would be reduced accordingly pro rata and vice versa if the calculation of the Ordinary Available Amount would result in a negative value in case of redemption of MRPS.

Art. 8. Redemption of Ordinary Shares.

8.1 Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Each of the Class 1 Shares, Class 2 Shares, Class 3 Shares, Class 4 Shares, Class 5 Shares, Class 6 Shares, Class 7 Shares, Class 8 Shares, Class 9 Shares and Class 10 Shares may be redeemed only in its entirety.

8.2 Redemption of Ordinary Shares is subject to the conditions of the Law and in particular the following:

- only fully paid up Ordinary Shares may be redeemed;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption;
- an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the issued share capital; such reserve may only be used to increase the issued share capital by capitalisation of reserves. Such reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption; and
- the redemption is published in accordance with the Law.

8.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in reverse numerical order (starting with the Class 10 Shares).

8.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 9.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Ordinary Available Amount (subject, however, to article 8.9 of these articles of association) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of Ordinary Shares shall receive such amount from the Company.

8.5 The Ordinary Available Amount shall be determined by the board of directors on the basis of Cancellation Accounts of the Company (the "Cancellation Accounts") by reference to Class Periods (as defined below), which are set as follows:

- the period for Class 10 Shares is the period beginning at the date of incorporation of the Company and ending at the Date of the Class 10 Cancellation Accounts (the "Period 10");
- the period for Class 9 Shares is the period beginning the day after Period A9 and ending at the date of the Class 9 Cancellation Accounts (the "Period 9");
- the period for Class 8 Shares is the period beginning the day after Period 9 and ending on (and including) the date of the Class 8 Cancellation Accounts (the "Period 8");
- the period for 7 Shares is the period beginning the day after Period 8 and ending at the date of the Class 7 Cancellation Accounts (the "Period 7");
- the period for Class 6 Shares is the period beginning the day after Period 7 and ending at the date of the Class 6 Cancellation Accounts (the "Period 6");

- The period for Class 5 Shares is the period beginning the day after Period 6 and ending at the date of the Class 5 Cancellation Accounts (the "Period 5");
- the period for Class 4 Shares is the period beginning the day after Period 5 and ending at the date of the Class 4 Cancellation Accounts (the "Period 4");
- the period for Class 3 Shares is the period beginning the day after Period 4 and ending at the date of the Class 3 Cancellation Accounts (the "Period 3");
- the period for Class 2 Shares is the period beginning the day after Period 3 and ending at the date of the Class 2 Cancellation Accounts (the "Period 2"); and
- the period for Class 1 Shares is the period beginning the day after Period 2 and ending at the date of the Class 1 Cancellation Accounts (the "Period 1").

8.6 The Cancellation Accounts shall be established and approved by the board of directors of the Company. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of directors shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

8.7 If the annual accounts reveal that the total Ordinary Available Amount paid for the redeemed and cancelled Ordinary Shares exceeds the amount available for distribution to and redemption of such Ordinary Shares under Luxembourg law in the relevant financial year, any future distribution to Ordinary Shareholders and/or the Ordinary Available Amount of an additional redeemed Ordinary Share shall be reduced in accordance.

Art. 9. Register of shares - Transfer of shares.

9.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

9.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law and subject to the provisions of any agreement among shareholders, if any.

9.4 Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

10.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 11 Convening of general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

11.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Tuesday

of March at 15:00 (CET). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the “board of the meeting” shall in such case be construed as a reference to the “chairman and secretary” or, as the case may be, to the “single person who assumes the role of the board”, depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company’s registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

12.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Quorum and vote.

14.1 Each Ordinary Share and the Preferred Share entitle to one vote in general meetings of shareholders. The MRPS are non-voting shares in accordance with article 44 of the Law. They do not entitle to a vote except in the cases expressly provided for by the Law. Any reference to quorum and majority in these articles of association shall be read as excluding the MRPS to this extent.

13.2 Except as otherwise required by the Law, these articles of association or any agreement among the shareholders, if any, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association and change of nationality.

14.1 Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company’s share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

14.2 For the avoidance of doubt, any amendments of the rights conferred to the Class C Share in these articles of association require, in addition to the majority provided for in article 15.1, the approval of the holder of the Class C Share.

14.3 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 17. Composition and powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily management.

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. Appointment, removal and term of office of directors.

19.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. A resolution to appoint any director requires (i) a simple majority of the votes validly cast in a general meeting of shareholders regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account and (ii) the approval of the holder of the Class C Share.

19.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

19.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

19.6 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.7 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of November of each year and shall end on the thirty-first of October of the following year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

26.6 In the event of a distribution, such distribution shall be made as follows:

- firstly, from the amount available for distribution, each MRPS holder shall receive an amount equal to one percent (1%) of the aggregate principal amount of the MRPS held by him (the "MRPS Preference");
- secondly, from the remaining amount available for distribution, one tenth percent (0.1%) of the amount remaining available for distribution thereafter shall be received pro rata by the holders of Ordinary Shares (notwithstanding the class of shares held) (the "Ordinary Dividend");
- thirdly, the remaining amount available for distribution shall be allocated and distributed in its entirety as follows: (a) the holders of MRPS shall receive, pro rata to their holding of MRPS, the MRPS Available Amount, (b) the holders of the last class in reverse numerical order of Ordinary Shares (i.e. first Class 10 Shares, then if no Class 10 Shares are in existence, Class 9 Shares etc. until only Class 1 Shares are in existence) shall receive, pro rata to their holding of Ordinary Shares, the Ordinary Available Amount, and (c) if the Trigger is met, the holder of the Class B Share shall receive the Preferred Amount.

26.7 If the Trigger is met at any time and the amount available for distribution at such point in time is not sufficient to pay the Preferred Amount, the Ordinary Shareholder and the MRPS Shareholders agree to compensate any overpayment which they may have received either by way of distribution or redemption proceeds in the past upon demand by the holder of the Class B Share (providing proof of such overpayment) or the Company without delay upon receipt of a written request to compensate.

26.8 The MRPS Available Amount and the MRPS Preference are cumulative and recoverable, which means that the MRPS Holders shall recover any part thereof that could not be received during the foregoing financial years during which amounts available for distribution and/or redemption proceeds of MRPS were insufficient to pay the MRPS Available Amount to the shareholders.

26.9 In the case the calculation of the MRPS Available Amount and/or Ordinary Available Amount as the case may be, would result in a negative value, (i) the other available amounts for distribution in such given financial year will be reduced accordingly pro rata, and (ii) such other available amounts will be increased accordingly pro rata in the following financial year(s) to compensate any such reduction.

26.10 For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary herein, any distributions in accordance with this clause 27 may not exceed the amount available for distribution determined in accordance with the provisions of Luxembourg law in a given financial year.

26.11 The provisions of this article 27 and articles 7, 8 and 9 do not segregate the assets of the Company into compartments enforceable in relation to the third parties.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law and in accordance with article 27 of these articles of association.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

27.3 Any share premium or assimilated premium paid by the holders of Ordinary Shares to the Company as capital contribution or share premium shall be accounted for in a specific account (the "Ordinary Shares Premium Account"),

and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any such amounts paid to the Company by the holders of Ordinary Shares in such capacity as capital contribution or share premium, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company, and any amount allocated to such Ordinary Shares Premium Account in accordance with the Articles or a decision of the shareholders.

27.4 Any share premium or assimilated premium paid by the holders of MRPS to the Company as capital contribution or share premium shall be accounted for in a specific account (the "MRPS Premium Account"), and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any such amounts paid to the Company by the holders of MRPS in such capacity as capital contribution or share premium, any additional capital surplus contributed by the MRPS Shareholders to the Company, and any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles or a decision of the shareholders.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 Any sums remaining available for distribution upon repayment and/or provision for any liabilities of the Company shall be paid as follows:

- Firstly, each MRPS holder shall receive an amount equal to the amounts contributed to the Company;
- Secondly, from any amount remaining available for distribution, all other shareholders shall receive an amount equal to the amounts contributed to the Company;
- Thirdly, 100% of the amount remaining available for distribution shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares pro rata to their shareholding (less, as the case may be, any amount of the Preferred Amount which would not yet have been paid to the holder of the Class B Share and shall be paid to him). No further amounts shall be paid to the holders of MRPS.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and any agreement among the shareholders as such agreement may from time to time be amended or replaced. Inter partes, in case of discrepancy, the provisions of such shareholders' agreement shall prevail.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Trinova Select S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Madame Anne Mauske, Avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Luis Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

2. Décision relative à la création (i) d'actions ordinaires de catégorie 1, de catégorie 2, de catégorie 3, de catégorie 4, de catégorie 5, de catégorie 6, de catégorie 7, de catégorie 8, de catégorie 9 et de catégorie 10; (ii) d'actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote et (iii) d'une (1) action de préférence de catégorie B, et conversion des actions existantes en des Actions de Catégorie 1, et une action de catégorie B.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt mille et une livres sterling (GBP 380.001) afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille livres sterling (GBP 29.000) à quatre cent neuf mille et une livres sterling (GBP 409.001) par l'émission de (i) cent soixante-et-onze mille et une (171.001) actions ordinaires de catégorie 1 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (ii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 2 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (iii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 3 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (iv) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 4 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (v) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 5 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (vi) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 6 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (vii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 7 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (viii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 8 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (ix) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 9 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (x) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 10 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et (xi) deux cent mille (200.000) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée lors de cette assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à la tenue de celle-ci, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que l'assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer des actions ordinaires de catégorie 1, de catégorie 2, de catégorie 3, de catégorie 4, de catégorie 5, de catégorie 6, de catégorie 7, de catégorie 8, de catégorie 9 et de catégorie 10; (ii) des actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote et (iii) une (1) action de préférence de catégorie B et de convertir les vingt-neuf mille (29.000) actions ordinaires existantes en (i) vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (28.999) actions ordinaires de catégorie 1 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et (ii) une action de préférence de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt mille et une livres sterling (GBP 380.001) afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille livres sterling (GBP 29.000) à quatre cent neuf mille et une livres sterling (GBP 409.001) par l'émission de (i) cent soixante et onze mille et une (171.001) actions ordinaires de catégorie 1 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (ii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 2 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (iii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 3 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (iv) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 4 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (v) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 5 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (vi) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 6 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (vii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 7 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (viii) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 8 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (ix) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 9 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), (x) mille (1.000) actions ordinaires de catégorie 10 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et (xi) deux cent mille (200.000) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

Les trois cent quatre-vingt mille et une (380.001) actions nouvelles émises ont été souscrites comme suit:

1. cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit (105.388) actions ordinaires de catégorie 1, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 2, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 3, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 4, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 5, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 6, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 7, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 8, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 9, six cent seize (616) actions ordinaires de catégorie 10 et cent vingt-trois mille deux cent soixante (123.260) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ont été souscrites par Fundamentet 1302 AB, une aktiebolag constituée et existant sous les lois de la Suède, inscrite au Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556936-1487, ayant son siège social au Bolagsträtt Sundsvall AB, Box 270, 851 04 Sundsvall, Stockholm, Suède, ici représentée par Madame Anne Mauske, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, pour un prix de souscription total d'un million trois cent vingt-deux mille cent soixante-sept livres sterling (GBP 1.322.167);

2. trente-neuf mille sept cent soixante-quinze (39.775) actions ordinaires de catégorie 1, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 2, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 3, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 4, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 5, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 6, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 7, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 8, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 9, deux cent trente-trois (233) actions ordinaires de catégorie 10 et quarante-six mille cinq cent vingt (46.520) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ont été souscrites par Bishoy Azmy, Asiut, né en Egypte le 6 décembre 1980, résidant Villa Palm Jumeirah, Dubai, ici représentée par Mme Anne Mauske, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé pour un prix de souscription total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf livres sterling (GBP 499.009);

3. cinq mille neuf cent soixante-huit (5.968) actions ordinaires de catégorie 1, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 2, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 3, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 4, trente-

cinq (35) actions ordinaires de catégorie 5, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 6, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 7, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 8, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 9, trente-cinq (35) actions ordinaires de catégorie 10 et six mille neuf cent quatre-vingts (6.980) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ont été souscrites par 12th Man Ltd, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Angleterre, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6031964, ayant son siège social au Flat 37 Chelsea Court, 95 Elm Park Gardens, Londres SW10 9QW, ici représentée par Mme Anne Mauske, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, pour un prix de souscription total de soixante-quatorze mille huit cent soixante-treize livres sterling (GBP 74.873);

4. trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3.984) actions ordinaires de catégorie 1, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 2, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 3, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 4, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 5, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 6, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 7, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 8, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 9, vingt-trois (23) actions ordinaires de catégorie 10 et quatre mille six cent soixante (4.660) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ont été souscrites par Timothy Scott Rowe, né à Watford, Royaume-Uni, le 9 juillet 1975, résidant au 1 Fitzroy Close, Londres, N6 6JT, ici représentée par Mme Anne Mauske, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, pour un prix de souscription total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 49.983); et

5. quinze mille huit cent quatre-vingt-six (15.886) actions ordinaires de catégorie 1, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 2, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 3, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 4, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 5, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 6, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 7, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 8, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 9, quatre-vingt-treize (93) actions ordinaires de catégorie 10 et dix-huit mille cinq cent quatre-vingts (18.580) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote ont été souscrites par JM Rowe Investments Ltd, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Angleterre, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 567866, ayant son siège social à c/o Brake Large Ferro & Co, 29 Museum Street, London, WC1A 1LH, ici représentée par Mme Anne Mauske, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trois livres sterling (GBP 199.303).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent quarante-cinq mille trois cent trente-cinq livres sterling (GBP 2.145.335) de sorte que le montant de deux millions cent quarante-cinq mille trois cent trente-cinq livres sterling (GBP 2.145.335) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport d'un montant de trois cent quatre-vingt mille et une livres sterling (GBP 380.001) est affecté au capital social et le montant d'un million sept cent soixante-cinq mille trois cent trente-quatre livres sterling (GBP 1.765.334) est affecté à la prime d'émission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination Trinova Select Lux S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts et par toute convention d'actionnaires entre les actionnaires telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent neuf mille une livres sterling (GBP 409.001) représenté par deux cent mille (200.000) actions ordinaires de Catégorie 1 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 1»), (ii) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 2 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 2»), (iii) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 3 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 3»), (iv) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 4 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 4»), (v) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 5 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 5»), (vi) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 6 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 6»), (vii) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 7 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 7»), (viii) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 8 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 8»), (ix) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 9 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 9»), (x) mille (1.000) actions ordinaires de Catégorie 10 ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) (les «Actions de Catégorie 10») et, désignées ci-après ensemble avec les Actions de Catégorie 1, les Actions de Catégorie 2, les Actions de Catégorie 3, les Actions de Catégorie 4, les Actions de Catégorie 5, les Actions de Catégorie 6, les Actions de Catégorie 7, les Actions de Catégorie 8 et les Actions de Catégorie 9, les «Actions Ordinaires» et les titulaires de celles-ci étant désignés collectivement les «Actionnaires Ordinaires»), (xi) deux cent mille (200.000) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote (les «APOR») et les titulaires de celles-ci étant désignés les «Actionnaires des APOR») ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1), et (xii) une (1) action de préférence de Catégorie B (l'«Action de Préférence») ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1).

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou telles que prévues à l'article 6 des présentes.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

6.4 Les Actions Ordinaires confèrent à leurs titulaires un droit au Montant Disponible Ordinaire, les APOR confèrent à leurs titulaires un droit au Montant d'APOR Disponible et l'Action de Préférence confère ses détenteurs un droit au Montant de Préférence.

6.5 Aux fins des présents statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

«Période de Catégorie» désigne chaque Période 1, Période 2, Période 3, Période 4, Période 5, Période 6, Période 7, Période 8, Période 9 et Période 10.

«Comptes d'Annulation de Catégorie 1» désigne les comptes intérimaires ou les comptes annuels de la Société préparés en conformité avec la Loi pour le rachat et l'annulation des Actions de Catégorie 1, et les Comptes d'Annulation de Catégorie 2, les Comptes d'Annulation de Catégorie 3, les Comptes d'Annulation de Catégorie 4, les Comptes d'Annulation de Catégorie 5, les Comptes d'Annulation de Catégorie 6, les Comptes d'Annulation de Catégorie 7, les Comptes d'Annulation de Catégorie 8, les Comptes d'Annulation de Catégorie 9 et les Comptes d'Annulation de Catégorie 10 seront interprétés en conséquence.

«Investissement» désigne l'Investissement Ordinaire et/ou l'Investissement APOR, selon le cas.

«TRI» désigne le taux de rendement interne obtenu par les actionnaires en relation avec leur investissement total (sous la forme d'apports, de prêts ou de prêts convertibles avec participation aux bénéfices ou instruments similaires), calculé conformément aux dispositions applicables de toute convention d'actionnaires en vigueur.

«Montant d'APOR Disponible» désigne le montant total cumulé reçu depuis la constitution, à l'exception du revenu exonéré d'impôt au Luxembourg qui fait l'objet d'un suivi en vertu du «Montant Disponible Ordinaire» («l'Investissement d'APOR»), augmenté par (a) tout Compte de Prime d'APOR (tel que défini ci-dessous), mais réduit du montant de (b) tous coûts et dépenses de la Société depuis la constitution qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une déduction au titre du présent calcul, (c) l'APOR de Préférence (tel que défini ci-dessous), (d) le Dividende Ordinaire (tel que défini ci-dessous), (e) cent pour cent (100%) de tout montant affecté à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable, (f) tout produit payé en vertu de ou en relation avec tout instrument ou par voie de distribution ou autre remboursement de capital aux titulaires d'APOR, le cas échéant, (g) cent pour cent (100%) de tout Montant de Préférence payé, le cas échéant, et (h) une rémunération commerciale aux conditions de marché déterminée par le conseil d'administration de la Société sur le conseil d'un fournisseur de services indépendant. Afin de lever toute ambiguïté, le Montant d'APOR Disponible ne réalisera aucun suivi du revenu d'actions dans des participations sous-jacentes dans la mesure où elles seront exonérées d'impôt au Luxembourg (c'est-à-dire des dividendes, plus-values et du produit de la liquidation).

«Montant Disponible Ordinaire» désigne le montant total exonéré d'impôt sur le revenu au Luxembourg depuis la constitution en relation avec les participations de la Société dans les filiales sous-jacentes («l'Investissement Ordinaire»), augmenté par (a) tout compte de Prime Ordinaire (tel que défini ci-dessous), mais réduit par (b) le montant de tout Montant d'APOR Disponible négatif, le cas échéant, (c) cent pour cent (100%) de tout montant de préférence payé, le cas échéant (le «Montant de Préférence») un montant total correspondant) vingt pour cent (20%) du montant total de toutes distributions et tous paiements effectués sous toute forme à tous les actionnaires (y compris par voie de dividendes du produit d'un rachat, en vertu de tout prêt, de tout prêt convertible avec participation aux bénéfices, prêt convertible ou instrument similaire).

«Seuil de Déclenchement» signifie le moment où le TRI excède douze pour cent (12%).

Art. 7. Rachat d'APOR.

7.1 Les APOR émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. En outre, les APOR sont des actions dépourvues de droit de vote au sens de l'article 44-1 de la Loi.

7.2 Le rachat des APOR est soumis aux conditions de la Loi et plus particulièrement aux conditions suivantes:

- seules les APOR entièrement libérées peuvent faire l'objet d'un rachat;
- le rachat ne pourra être effectué qu'au moyen de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou du produit d'une émission nouvelle effectuée pour les besoins de ce rachat;
- un montant égal au montant nominal, ou, en l'absence d'un tel montant, au pair comptable, de l'ensemble des actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital social; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux seules fins d'augmenter le capital social par incorporation de réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat effectué au moyen du produit d'une émission nouvelle réalisée en vue de ce rachat, et
- le rachat est publié en conformité avec la Loi.

7.3 Un montant égal au montant nominal, ou, en l'absence d'un tel montant, au pair comptable, de l'ensemble des APOR rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital social; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux seules fins d'augmenter le capital social par incorporation de réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat effectué au moyen du produit d'une émission nouvelle effectuée en vue de ce rachat.

7.4 Sauf stipulation contraire des présents statuts ou d'une convention écrite pouvant être conclue entre actionnaires, le prix de rachat (le «Prix de Rachat d'APOR») des APOR doit être calculé par le conseil d'administration. Le Prix de Rachat d'APOR doit à tout moment correspondre au Montant d'APOR Disponible augmenté du montant nominal des

APOR rachetées. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration sera définitif et liera la Société ainsi que ses anciens, actuels et futurs actionnaires.

7.5 Le Prix de Rachat d'APOR attribuable à chaque APOR doit être exprimé en nombre par action et doit être déterminé en conformité avec toute date d'évaluation en divisant le Prix de Rachat d'APOR par le nombre d'Actions de la Société alors existant à cette date de clôture, en conformité avec les règles que le conseil d'administration estimera justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration sera définitif et liera la Société ainsi que ses anciens, actuels et futurs actionnaires.

7.6 Sauf stipulation contraire d'une convention écrite entre actionnaires de la Société, au moins quinze (15) jours précédant la date de rachat, une notification écrite doit être adressée au conseil d'administration de tout Actionnaire d'APOR à l'adresse indiquée dans le registre d'actionnaires de la Société, notifiant ledit titulaire du nombre d'APOR à racheter, précisant la date de rachat, le Prix de Rachat et l'évaluation du Prix de Rachat. Les APOR doivent être rachetées proportionnellement à la participation de chaque titulaire (avec des arrondis, si nécessaire). Le Prix de Rachat doit être payé au titulaire de chaque APOR sur le compte bancaire ayant fait l'objet d'une notification par cet actionnaire à la Société antérieurement à la date de rachat.

7.7 Si tout APOR subsiste à la première des deux dates suivantes:

(i) le dixième anniversaire de la date d'émission, ou (ii) dix (10) jours suivant la cession des parts sociales de One Brindleyplace Lux S.à r.l. au Prix de Rachat d'APOR.

7.8 Les APOR rachetées sont dépourvues de droit de vote et ne conféreront aucun droit à dividende, ni au boni de liquidation.

7.9 Dans l'hypothèse où, au moment du rachat des Actions Ordinaires, le calcul du Montant d'APOR Disponible résulterait en une valeur négative, ce prix de rachat des Actions Ordinaires serait réduit en conséquence au prorata et vice-versa si le calcul du Montant Disponible Ordinaire résulterait en une valeur négative en cas de rachat d'APOR.

Art. 8. Rachat d'Actions Ordinaires.

8.1 Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables en conformité avec l'article 49-8 de la Loi. Chacune des Actions de Catégorie 1, Actions de Catégorie 2, Actions de Catégorie 3, Actions de Catégorie 4, Actions de Catégorie 5, Actions de Catégorie 6, Actions de Catégorie 7, Actions de Catégorie 8, Actions de Catégorie 9 et Actions de Catégorie 10 ne pourront être rachetées qu'en intégralité.

8.2 Le Rachat des Actions Ordinaires est effectué dans les conditions fixées par la Loi et en particulier comme suit:

- seule des Actions Ordinaires intégralement libérées pourront faire l'objet d'un rachat;
- le rachat ne pourra être effectué qu'au moyen de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou du produit d'une émission nouvelle effectuée pour les besoins de ce rachat;
- un montant égal au montant nominal, ou, en l'absence d'un tel montant, au pair comptable, de l'ensemble des actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital social; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux seules fins d'augmenter le capital social par incorporation de réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat effectué au moyen du produit d'une émission nouvelle réalisée en vue de ce rachat; et
- le rachat est publié en conformité avec la Loi.

8.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une ou plusieurs catégories entières d'Actions Ordinaires par le rachat et l'annulation des actions émises dans ces catégorie(s). Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations de catégories d'Actions, ces annulations et rachats d'Actions seront effectués dans l'ordre numérique décroissant (en commençant par la Catégorie 10 d'Actions).

8.4 Dans l'hypothèse d'une réduction de capital par rachat et annulation d'une catégorie d'actions (dans l'ordre prévu à l'article 9.3), cette catégorie d'actions confère à ses titulaires un droit au Montant Disponible Ordinaire au prorata de leur participation dans la catégorie d'Actions considérée (sous réserve toutefois de l'article 8.9 des présents statuts) et la Société versera ce montant aux titulaires d'Actions Ordinaires de la catégorie rachetée et annulée.

8.5 Le Montant Disponible Ordinaire doit être déterminé par le conseil d'administration sur la base des Comptes d'Annulation de la Société (les «Comptes d'Annulation») par référence aux Périodes de Catégories (telles que définies ci-dessous), qui sont définies comme suit:

- la période pour la Catégorie 10 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 10 de Comptes d'Annulation (la «Période 10»);
- la période pour la Catégorie 9 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 9 de Comptes d'Annulation (la «Période 9»);
- la période pour la Catégorie 8 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 8 de Comptes d'Annulation (la «Période 8»);
- la période pour la Catégorie 7 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 7 de Comptes d'Annulation (la «Période 7»);
- la période pour la Catégorie 6 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 6 de Comptes d'Annulation (la «Période 6»);

- la période pour la Catégorie 5 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 5 de Comptes d'Annulation (la «Période 5»);
- la période pour la Catégorie 4 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 4 de Comptes d'Annulation (la «Période 4»);
- la période pour la Catégorie 3 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 3 de Comptes d'Annulation (la «Période 3»);
- la période pour la Catégorie 2 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 2 de Comptes d'Annulation (la «Période 2»);
- la période pour la Catégorie 1 d'Actions est la période commençant à la date de constitution de la Société et s'achevant à la date de la Catégorie 1 de Comptes d'Annulation (la «Période 1»).

8.6 Les Comptes d'Annulation seront établis et approuvés par le conseil d'administration de la Société. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, tout calcul du prix de rachat par le conseil d'administration sera définitif et liera la Société ainsi que ses anciens, actuels et futurs actionnaires.

8.7 Si les comptes annuels révèlent que le Montant Disponible Ordinaire global payé pour les Actions Ordinaires rachetées et annulées excède le montant distribuable et disponible pour le rachat de ces Actions Ordinaires en droit luxembourgeois pour un exercice social considéré, toute future distribution aux Actionnaires Ordinaires et / ou du Montant Disponible Ordinaire pour des Actions Ordinaires rachetées en sus sera réduit en conséquence.

Art. 9. Registre des actions - Transfert des actions.

9.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions s'établit par l'inscription dans ce registre; Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

9.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi et sous réserve des dispositions de toute convention entre actionnaires, le cas échéant.

9.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre d'actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

10.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 11. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mars à 15 heures. Si

la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

12.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Quorum et vote.

13.1 Chaque Action Ordinaire et l'Action de Préférence donnent droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires. Les APOR sont des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi. Elles sont dépourvues de droit de vote sauf dans les cas expressément prévus par la Loi. Toute référence au quorum et à la majorité dans les présents statuts doit, dans ce sens, s'entendre comme excluant les APOR.

13.2 Sauf disposition contraire de la Loi, des présents statuts ou de toute convention d'actionnaires, le cas échéant, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modification des statuts et changement de nationalité.

14.1 Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

14.2 Afin d'écartier toute ambiguïté, toutes modifications des droits conférés à l'Action de Catégorie C dans ces statuts requièrent, outre la majorité prévue à l'article 15.1, l'accord du titulaire de l'Action de Catégorie C.

14.3 Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut ajourner, séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires de quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration**Art. 17. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.**

17.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

18.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 19. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

19.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Toute résolution de nomination d'un administrateur requiert (i) une majorité simple des votes valablement exprimés en assemblée générale d'associés, indépendamment de la proportion du capital représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte et (ii) l'accord du titulaire de l'Action de Catégorie C.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

19.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

19.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement exprimées.

19.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

19.6 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.7 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute

réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs, mais pas tous les autres administrateurs.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la Société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts. Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant une durée de cinq ans et non réclamé, passé ce délai, par le titulaire de cette Action, reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de titulaire d'Actions.

26.6 En cas de distribution, cette distribution devra être effectuée comme suit:

- en premier lieu, sur le montant distribuable, chaque titulaire d'APOR recevra un montant égal à un pour cent (1%) du montant principal global d'APOR qu'il détient («l'APOR de Préférence»);

- en second lieu, sur le solde du montant distribuable, un dixième pour cent (0,1%) du solde du montant distribuable sera ensuite distribué proportionnellement aux titulaires d'Actions Ordinaires (nonobstant la catégorie d'actions détenues) (le «Dividende Ordinaire»);

- en troisième lieu, le solde du montant distribuable devra être affecté et distribué en intégralité comme suit: (a) les titulaires d'APOR recevront au prorata des APOR détenus le Montant d'APOR Disponible, (b) les titulaires de la dernière catégorie d'actions recevront par ordre numérique décroissant d'Actions Ordinaires (c'est-à-dire en premier la Catégorie 10 d'Actions, puis s'il n'existe aucune Catégorie 10 d'Actions, la Catégorie 9 d'Actions etc. jusqu'à ce que seule la Catégorie 1 d'Actions subsiste) au prorata des Actions Ordinaires détenues, le Montant Disponible Ordinaire, et (c) si le Seuil de Déclenchement est atteint, le titulaire d'Action de Catégorie B recevra le Montant de Préférence.

26.7 Si le Seuil de Déclenchement est atteint à tout moment et que le montant distribuable à ce moment s'avère insuffisant pour payer le Montant de Préférence, l'Actionnaire Ordinaire et les Actionnaires APOR conviennent de procéder à une compensation de tout paiement excédentaire qu'ils auraient reçu soit par le biais du produit d'une distribution ou d'un rachat passés à la demande du titulaire d'Action de Catégorie B (en apportant la preuve de cet excédent de paiement) ou de la Société sans délai, sur réception d'une demande de compensation écrite.

26.8 Le Montant d'APOR Disponible et l'APOR de Préférence sont cumulatifs et recouvrables, ce qui signifie que les Titulaires d'APOR recouvreront toute partie de ceux-ci qu'ils n'auraient pu recevoir au cours des exercices sociaux antérieurs au cours desquels les montants distribuables et/ou les produits d'APOR étaient insuffisants pour payer le Montant d'APOR Disponible aux actionnaires.

26.9 Dans l'hypothèse où le Montant d'APOR Disponible et/ ou le Montant Disponible Ordinaire selon le cas, résulterait en une valeur négative, (i) les autres montants distribuables pour un exercice social considéré seront réduit en

conséquence au prorata, et (ii) ces autres montants distribuables seront augmentés en conséquence au prorata lors des exercices sociaux suivants afin de compenser cette réduction.

26.10 Afin de lever toute ambiguïté et nonobstant toute stipulation contraire des présentes, toute distribution en conformité avec la clause 27 des présentes ne pourra excéder le montant distribuable déterminé en conformité avec les dispositions du droit luxembourgeois au cours d'un exercice social donné.

26.11 Les dispositions de l'article 27 et les articles 7, 8 et 9 n'opèrent pas de dissociation des actifs de la Société en compartiments, opposable aux tiers.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi et en conformité avec l'article 27 des présents statuts.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

27.3 Toute prime d'émission ou prime assimilée payée par les titulaires d'Actions Ordinaires à la Société à titre d'apport ou de prime d'émission doit être comptabilisée dans un compte spécifique (le «Compte de Prime d'Actions Ordinaires»), et la Société doit comptabiliser dans ce compte, dans la devise dans laquelle ils seront effectivement payés, le montant ou la valeur de tous montants payés à la Société par les titulaires d'Actions Ordinaires en cette qualité à titre d'apport ou de prime d'émission, tout excédent d'apport complémentaire effectué par les Actionnaires Ordinaires à la Société, et tout montant affecté à ce Compte de Prime d'Actions Ordinaires en conformité avec ces statuts ou une décision des actionnaires.

27.4 Toute prime d'émission ou prime assimilée payée par les titulaires d'Actions Ordinaires à la Société à titre d'apport ou de prime d'émission doit être comptabilisée dans un compte spécifique (le «Compte de Prime d'APOR»), et la Société doit comptabiliser dans ce compte, dans la devise dans laquelle ils seront effectivement payés, le montant ou la valeur de tous montants payés à la Société par les titulaires d'APOR en cette qualité à titre d'apport ou de prime d'émission, tout excédent d'apport complémentaire effectué par les Actionnaires APOR à la Société, et tout montant affecté à ce Compte de Prime d'APOR en conformité avec ces statuts ou une décision des associés.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Toutes sommes distribuables en cas de rachat et/ou toute provision au titre d'un passif de la Société doivent être payés comme suit:

- En premier lieu, tout titulaire d'APOR doit recevoir un montant égal aux montants apportés à la Société;
- En second lieu, tous les autres actionnaires devront recevoir un montant égal aux montants apportés à la Société sur tout montant distribuable;
- En troisième lieu, 100% du montant distribuable doit être distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires proportionnellement à leur participation (déduction faite, le cas échéant, de tout Montant Préférentiel non payé au titulaire d'Action de Catégorie B et qui lui est dû). Aucun autre montant ne devra être payé aux titulaires d'APOR.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi et par toute convention d'actionnaires telle que modifiée ou remplacée. Inter partes, en cas de divergence, les dispositions d'une telle convention prévaudront.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des même comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel et demeure, les mandataires desdites comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Anne-Laure Giraudeau, Luis Aguerre Enriquez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2013. LAC/2013/35365. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013114283/1370.

(130138505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 48.000,00.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

L'an deux mille treize, le quatorze juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BR Gaming Development S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, rue Noertzange, L-3670 Kayl, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168397, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1 juin 2012, numéro 1359 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 mai 2013, numéro 1183. L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I,- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II,- Il ressort de la liste de présence que les quatre cent quarante et une (441) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée, qui a été dûment convoquée, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III,- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois mille neuf cent Euros (EUR 3.900,-) afin de porter le capital social actuel de quarante-quatre mille cent Euros (EUR 44.100,-) représenté par quatre cent quarante et une (441) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) à quarante huit mille Euros (EUR 48.000,-) en créant et émettant trente neuf (39) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes;

Souscription par XRIK Acquisition Limited et libération de trente neuf (39) nouvelles actions par un apport en numéraire.

2. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social, lequel article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à quarante huit mille Euros (EUR 48.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3. Divers.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois mille neuf cent Euros (EUR 3.900,-) afin de porter le capital social actuel de quarante-quatre mille cent Euros (EUR 44.100,-) représenté par quatre cent quarante et une (441) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) à quarante huit mille Euros (EUR 48.000,-) en créant et émettant trente neuf (39) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et Paiement

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription par rapport aux trente neuf (39) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

XRIK Acquisition Limited, représentée aux présentes par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes, déclare souscrire aux trente neuf (39) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et entièrement libérer de telles nouvelles actions par un apport en numéraire pour un montant total d'un million cent quatre-vingt dix neuf mille cent soixante-dix Euros (EUR 1.199.170,-) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'un million cent quatre-vingt dix neuf mille cent soixante-dix Euros (EUR 1.199.170,-) faisant pour le capital social le montant de trois mille neuf cent Euros (EUR 3.900,-) et pour la prime d'émission le montant de un million cent quatre-vingt quinze mille deux cent soixante dix Euros (EUR 1.195.270,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à quarante huit mille Euros (EUR 48.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille Euro.

SUR QUOI, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27582. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013083051/77.

(130102386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

UP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 162.765.

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty fourth day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"ULTRA PETROLEUM CORP.", a corporation existing under Canadian laws, registered with the Yukon Trade Register under number 27812, having its registered office at Suite 300, 204 Black Street, Whitehorse, Yukon, Y1A 2M9, here represented by Mrs Sofia Da Chao, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 24 May 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prenamed, is the sole shareholder of "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 July 2011, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 162765, published in the Mémorial C number 2474 dated 13 October 2011.

2. The sole shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of fourteen million four hundred and five thousand United States Dollars (USD 14,405,000.00), in order to bring it from its current amount of seventy one million three hundred and forty thousand United States Dollars (USD 71,340,000.00) to eighty five million seven hundred and

forty five thousand United States Dollars (USD 85,745,000.00), by creating and issuing one million four hundred forty thousand and five hundred (1,440,500) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), with a par value of ten United States Dollars (USD 10,-) each.

All these new shares have been entirely and fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash for an amount of fourteen million four hundred and five thousand United States Dollars (USD 14,405,000.00), so that such amount is already at the free disposal of the Company, as acknowledged by the sole shareholder.

Second resolution:

Further to the afore mentioned resolution, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend Article seven of the Company's Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 7.** The Company's share capital is set at USD 85,745,000.00 (eighty five million seven hundred and forty five thousand United States Dollars) consisting of (i) 2,000 (two thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) 8,572,500 (eight million five hundred seventy two thousand and five hundred) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") (the "Class A MRPS" collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares"), all in registered form with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, subscribed and fully paid up."

Costs:

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever incurred by the Company or to be settled by the Company due to the present deed, approximately amount to five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille treize,

Le vingt-quatre mai

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A comparu:

"ULTRA PETROLEUM CORP", société anonyme de droit canadien, avec siège social à Suite 300, 204 Black Street Whitehorse, Yukon Y1A 2M9, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Yukon sous le numéro 27812,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prénommée, représentée comme dit, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2474 en date du 13 octobre 2011, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162765.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions quatre cent cinq mille dollars (USD 14.405.000,00), pour le porter de son montant actuel de soixante et onze millions trois cent quarante mille dollars (USD 71.340.000,00) à quatre-vingt-cinq millions sept cent quarante-cinq mille dollars (USD 85.745.000,00), par la création et l'émission de un million quatre cent quarante mille cinq cents (1.440.500) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A"), avec une valeur nominale de dix Dollars (USD 10,-) chacune.

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées par l'associée unique moyennant un apport en espèces de quatorze millions quatre cent cinq mille dollars (USD 14.405.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique, par son représentant prénommé, décide de modifier l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à 85.745.000,00,- USD (quatre-vingt-cinq millions sept cent quarante-cinq mille dollars), représenté par (i) 2.000 (deux mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) 8.572.500 (huit millions cinq cent soixante-douze mille cinq cents) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A") (l'Action Préférentielle A et les Actions Ordinaires sont conjointement référencées comme les "Actions"), toutes enregistrées avec une valeur nominale de 10,- USD (dix Dollars) chacune, souscrites et entièrement payées.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083625/100.

(130102707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Swirl S.A., Société Anonyme,
(anc. Ensyma S.A.).**

Siège social: L-1455 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.456.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ENSYMA S.A.", a public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 165456, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 16, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 275 of February 1, 2012.

The Meeting is presided by Mrs Myriam MULLER, administrateur de sociétés, residing in CH-2022 Bevaix, Chemin des Vignes Perdues.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Joseph HESS, ingénieur, residing in CH-2022 Bevaix, Chemin des Vignes Perdues.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen to L-1455 Strassen, 3 rue Thomas Edison and subsequent amendment of the first sentence of article 3 of the by-laws, in order to give it the following wording:

"The registered office of the Company is established in Strassen."

2. Change of the name of the Company from ENSYMA S.A. into SWIRL S.A. and subsequent amendment of article 1 of the by-laws, in order to give it the following wording:

" **Art. 1. Name - Form.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "SWIRL S.A." (the "Company")."

3. Amendment of article 4 of the by-laws of the Company relating to the purpose of the Company in order to give it the following wording:

"The purpose for which the Company is established is:

4.1. To develop, manufacture, sell, and/or lease out urban and rural wind turbines, as well as related renewable energy integrated technologies, systems and services.

4.2. The Company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form, as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

4.3. The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

4.4. The Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

4.5. The Company may also carry out any such transactions as are related directly or indirectly to the accomplishment of its purpose."

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen to L-1455 Strassen, 3 rue Thomas Edison and to amend consequently the first sentence of article 3 of the by-laws, in order to give it the following wording:

"The registered office of the Company is established in Strassen."

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from ENSYMA S.A. into SWIRL S.A. to amend consequently article 1 of the by-laws, in order to give it the following wording:

" **Art. 1. Name - Form.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "SWIRL S.A." (the "Company")."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the by-laws of the Company relating to the purpose of the Company in order to give it the following wording:

"The purpose for which the Company is established is:

4.1. To develop, manufacture, sell, and/or lease out urban and rural wind turbines, as well as related renewable energy integrated technologies, systems and services.

4.2. The Company may perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form, as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

4.3. The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

4.4. The Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

4.5. The Company may also carry out any such transactions as are related directly or indirectly to the accomplishment of its purpose."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ENSYMA S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165456, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 275 du 1^{er} février 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Myriam MULLER, administrateur de sociétés, demeurant à CH-2022 Bevaix, Chemin des Vignes Perdues.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph HESS, ingénieur, demeurant à CH-2022 Bevaix, Chemin des Vignes Perdues.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3491 Dudelange, 11, An Hinnefen à L-1455 Strassen, 3 rue Thomas Edison et modification subséquente de la première phrase de l'article 3 des statuts, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Strassen."

2. Changement de dénomination de la Société de ENSYMA S.A. en SWIRL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "SWIRL S.A." (la "Société")."

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a été constituée pour:

4.1 Développer, fabriquer, vendre et/ou louer des turbines éoliennes urbaines et rurales, ainsi que des technologies d'énergie renouvelable intégrées, des systèmes et des services.

4.2 La Société peut effectuer toutes les opérations relatives à la prise de participations dans des entreprises et des sociétés de toutes sortes, au Luxembourg ou à l'étranger, dans quelle que soit la forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut en outre réaliser l'acquisition de tous titres,

participation, apport, souscription, achat ferme ou avec option d'achat ou autre, y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des brevets et licences, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social, notamment par l'emprunt de fonds avec ou sans caution et de la totalité quelle que soit la devise, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et /ou subordonnées et de billets à ordre, et à travers l'octroi de prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle aura pris une participation.

4.3 L'activité de la Société peut porter sur toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, toute opération en rapport avec les biens immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utile à la réalisation de ses objectifs. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

4.4 La Société peut effectuer toute transaction et faire tout investissement, qu'elle estime nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou le développement de ses objectifs commerciaux, permises aux entreprises du Luxembourg en vertu de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-3491 Dudelange, 11, An Hinnfen à L-1455 Strassen, 3 rue Thomas Edison et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de ENSYMA S.A. en SWIRL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "SWIRL S.A." (la "Société")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a été constituée pour:

4.1 Développer, fabriquer, vendre et/ou louer des turbines éoliennes urbaines et rurales, ainsi que des technologies d'énergie renouvelable intégrées, des systèmes et des services.

4.2 La Société peut effectuer toutes les opérations relatives à la prise de participations dans des entreprises et des sociétés de toutes sortes, au Luxembourg ou à l'étranger, dans quelle que soit la forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut en outre réaliser l'acquisition de tous titres, participation, apport, souscription, achat ferme ou avec option d'achat ou autre, y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur des brevets et licences, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social, notamment par l'emprunt de fonds avec ou sans caution et de la totalité quelle que soit la devise, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et /ou subordonnées et de billets à ordre, et à travers l'octroi de prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle aura pris une participation.

4.3 L'activité de la Société peut porter sur toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, toute opération en rapport avec les biens immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utile à la réalisation de ses objectifs. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

4.4 La Société peut effectuer toute transaction et faire tout investissement, qu'elle estime nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou le développement de ses objectifs commerciaux, permises aux entreprises du Luxembourg en vertu de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MULLER, J. HESS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013 LAC/2013/24205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083170/210.

(130102863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AF Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.824.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "AF Lux FINANCE S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 140.824), having its registered office at L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, incorporated by a deed of the undersigned notary, in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 24, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2115 of September 1, 2008. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on May 19, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1698 of September 3, 2009.

The meeting is opened with Simone Retter, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Simone RETTER, with professional address in L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

She may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which she is requested.

She may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

She may, under her responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of her powers she determines and for the period she will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le treize juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AF Lux FINANCE S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 140.824), ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2115 du 1^{er} septembre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1698 du 3 septembre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Simone Retter, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Simone RETTER, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RETTER, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27411. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013082989/111.

(130103034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Club Senior Kielen A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8280 Kehlen, 15, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg F 9.594.

STATUTS

En l'an deux mille treize, le 14 juin, entre les soussignés ainsi que ceux qui seront admis ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928, régie par cette même loi ainsi que par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er} . L'association est dénommée: Club Senior Kielen ASBL.

Art. 2. L'association a son siège social L-8280 Kehlen, 15, rue de Mamer.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

a) de gérer, avec son personnel qualifié, un centre de rencontre, d'information et d'aide pour personnes âgées de la Commune de Kehlen, sans distinction de provenance, d'opinion politique ou de religion;

b) d'organiser des activités régulières comme par exemple des expositions, voyages, visites, excursions, balades, cours de gym, cours de langue, réunions, conférences, du sport, ou autres activités quelconques, afin de contribuer au bien-être des personnes âgées tout en restant actif et jeune, de créer et de renforcer les liens d'amitiés et d'aider les personnes seules à sortir de leur isolement;

c) de collaborer à ces fins avec le Ministère de la Famille, l'Administration Communale de Kehlen, ou tout autre organisme ou groupement, national ou international, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Titre III. Membres

Art. 5. L'association se compose de:

a) membres actifs ou associés,

b) membres donateurs,

c) membres honoraires.

Les membres peuvent être des personnes physiques ou morales.

Art. 6. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi. Leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 7. Les premiers membres actifs de l'association sont les comparants au présent acte: Pour être admis ultérieurement comme membre actif, il faut:

- 1) être admis par l'assemblée générale statuant à la majorité des membres présents ou représentés;
- 2) signer une déclaration d'adhésion aux statuts de l'association.

Art. 8. La qualité de membre donateur est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans participer nécessairement de façon active au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière ou matérielle annuelle. Une cotisation peut être fixée par l'assemblée générale. Le nombre des membres donateurs est illimité.

Art. 9. Le titre de membre honoraire peut être conféré à des personnes physiques et morales qui ont rendu des services exceptionnels à l'association. La décision est prise par le conseil d'administration.

Art. 10. La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir de son échéance et par exclusion. La décision d'exclusion est prise par l'assemblée générale pour motifs graves. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut faire valoir aucune revendication matérielle à l'encontre de l'association.

Art. 11. Les cotisations des membres sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Les montants des cotisations peuvent différer sans pour autant dépasser le maximum de 40 Euros par an.

Titre IV. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq à treize membres au plus, élus parmi les membres actifs de l'association par l'assemblée générale.

La durée du mandat est de deux ans. Les membres du conseil sont rééligibles. En cas de vacance de poste durant un mandat, un nouveau membre du conseil peut être coopté, sous réserve d'être confirmé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Il achève le mandat du membre remplacé. Le conseil comporte obligatoirement au moins un membre du collège échevinal de la Commune de Kehlen.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ensemble, ces administrateurs forment le bureau exécutif du conseil. Le bureau exécutif traite les affaires courantes de l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale en vertu de la loi ou des statuts est de sa compétence. Il peut s'adjoindre des experts auxquels il confère le statut d'observateur sans droit de vote aux réunions du conseil. Le responsable du centre pour personnes âgées peut assister avec voix consultative aux réunions du conseil.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature de deux administrateurs parmi lesquelles doit figurer celle du président. Les actions judiciaires sont intentées et soutenues au nom de la seule association.

Titre V. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale constitue l'organe suprême de l'association. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs et se réunit une fois par année. Les convocations écrites sont envoyées par le conseil d'administration au moins huit jours à l'avance aux associés, avec indication de l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire à l'initiative du conseil ou d'un tiers des membres actifs.

Art. 17. Tous les associés ont un droit de vote égal à l'assemblée. Tout membre actif peut se faire représenter moyennant procuration écrite par un mandataire ayant lui-même le droit de vote, sans qu'il soit cependant possible de représenter plus que deux associés. L'assemblée décide par vote à main levée ou par vote secret. Le vote secret se fait lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 18. A l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'association doit figurer l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation des comptes, l'assemblée se prononce par vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 19. L'assemblée est dirigée par le président ou par son représentant. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra être adoptée à moins qu'elle ne réunisse les deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Elle désigne parmi les membres actifs les deux réviseurs de caisse de l'association.

Titre VI. Finances

Art. 20. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des associés et des membres donateurs,
- b) des dons et legs en sa faveur,

- c) des subsides et subventions,
 - d) des revenus pour services prestés.
- Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Les comptes sont tenus par un trésorier. Chaque mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui.

Art. 22. Les relations avec les autorités étatiques et communales sont fixées conventionnellement.

Titre VII. Dissolution et Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution volontaire, le conseil d'administration fera office de liquidateur. Après apurement du passif, les fonds excédentaires de l'association reviendront à l'office social commun de Marner ou à une association poursuivant un objet similaire. L'assemblée générale statuera sur l'affectation du boni de liquidation.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 24. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

M. Aloyse Paulus / M. Lucien Koch / M. Nicola Berton / M. Pascal Welter / M. Marc Maas / M. Guy Kohnen / M. Guy Scholtes

Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2013083679/104.

(130102449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

L'an deux mil treize, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme United Artists Growing Holding S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 76.845 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 857, du 23 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 822 du 7 août 2003 et par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 57 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Regina PINTO, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Lesley ROSE, employée privée avec même adresse professionnelle.

Madame la présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Strassen à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
2. Reconstitution des organes sociaux;
3. Divers.

II. Que les 400 (quatre cents) actions sans valeur nominale représentant l'entièreté du capital social actuel de 400.000.- EUR (quatre cent mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une reconstitution des organes sociaux et nomme:

1. nouveaux administrateurs:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Madame Ludivine BOCK, employée privée, née le 10 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

pour remplacer Madame Ingrid HOOLANTS, TAXIOMA s.à.r.l. et A&C Management SERVICES S.à.r.l. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

2. nouveau commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour remplacer Monsieur Paul Janssens jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Troisième résolution:

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts sociaux, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, L. Rose et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27647. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083619/69.

(130102336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sotralentz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 9.015.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Es geht aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 25. Juni 2013 hervor, dass diese Generalversammlung den Beschluss zum Abschluss der Abwicklung und Liquidation der Aktiengesellschaft SOTRALENTZ LUXEMBOURG S.A., sowie folgende Beschlüsse gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, insbesondere gemäß Artikel 9 dieses Gesetzes einstimmig gefasst hat:

- die Aktiengesellschaft SOTRALENTZ LUXEMBOURG S.A wurde im Wege der Liquidation abgewickelt und somit endgültig aufgelöst,

- die Bücher und Gesellschaftsunterlagen der Gesellschaft SOTRALENTZ LUXEMBOURG S.A. werden für die Dauer von fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft verwahrt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Juni 2013.

Référence de publication: 2013085136/18.

(130104782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.